

Éditions de la Maison des sciences de l'homme

Lieux d'Europe | Stella Gervas, François Rosset

Espaces ruraux et architecture vernaculaire : un patrimoine européen ?

Silvio Guindani

p. 165-176

Texte intégral

- 1 L'habitat vernaculaire est l'expression des valeurs de la culture populaire que chaque pays a investies dans l'habitation et ses prolongements. Il a été lentement élaboré au cours des siècles, exécuté avec des techniques et des moyens locaux exprimant des fonctions précises, satisfaisant des besoins sociaux, culturels et économiques. Par le caractère, l'originalité et l'invention, il façonne l'environnement et s'y intègre naturellement (Guindani et Doepper 1990). Précisons que le terme de vernaculaire est consacré par l'usage dans le sens de « propre au lieu », synonyme d'architecture dite sans architectes, spontanée, indigène, rurale, primitive, anonyme.
- 2 Pourquoi mettre en relation ce type d'architecture avec l'Europe ? L'architecture vernaculaire n'a pas, à première vue, de portée ni de signification spécifiquement européennes ; elle est plutôt la résultante de la rencontre de plusieurs facteurs locaux et régionaux. En effet, ce type d'architecture synthétise la plupart des éléments spécifiques qui caractérisent le territoire ; sa forme, ou mieux ses réponses aux facteurs climatiques, topographiques, socioéconomiques, culturels et techniques ainsi que sa matérialisation liée aux ressources endogènes, lui confère une charge symbolique considérable. Ce type d'architecture permet à une collectivité de se définir par rapport à son espace, à ses traditions et à son passé. L'architecture vernaculaire constitue donc un élément identitaire important du territoire. C'est un patrimoine.

- 3 Ce texte sera divisé en trois parties. Dans la première, nous essaierons de mettre en relation l'architecture vernaculaire avec les différents paramètres de l'identité d'une collectivité territoriale. Dans la deuxième, il s'agira de voir si ce type d'architecture est seulement synonyme d'un passé plus ou moins mythique ou si elle est aussi porteuse d'un projet de société. La dernière partie de ce travail s'intéressera à la dimension européenne de l'architecture vernaculaire : il importera de savoir si celle-ci fait partie exclusivement du patrimoine local, régional voire national ou bien si elle possède, par la diversité des cultures qu'elle reflète, une connotation européenne. Peut-on assimiler ce type d'architecture à des lieux de mémoire européens ?

Architecture vernaculaire et identité territoriale

- 4 Afin de mettre en relation le patrimoine représenté par l'habitat vernaculaire avec la culture et l'identité, il est nécessaire d'adopter une définition large de la culture, une définition de type anthropologique qui se réfère aux modes de vie, aux systèmes de valeurs, aux visions du monde d'une société donnée. Ce type de culture regroupe l'ensemble des signes, symboles, représentations, modèles, attitudes, valeurs inhérentes à toute vie sociale (Guindani et Bassand 1982 : 19).
- 5 L'identité territoriale, quant à elle, résulte du profil culturel de la collectivité, mais elle reflète aussi une série d'autres paramètres qui sont en constante interaction et qui se conditionnent mutuellement. Citons par exemple la nature et le paysage, ainsi que le patrimoine bâti, qui contribuent fortement à définir le sentiment d'appartenance d'une population. Il en va de même avec les activités économiques et le « savoir-faire » d'une collectivité donnée comme l'activité agricole et pastorale, la pêche, l'artisanat, la chasse et la cueillette. Toutes ces activités sont en effet intimement « liées au sol », « propres au lieu », c'est-à-dire complètement indissociables des potentialités naturelles, environnementales et humaines du territoire. Elles constituent donc des éléments forts de l'identité de la collectivité en question.
- 6 Nous retrouvons ces éléments, et d'autres encore, dans le contexte du bâti vernaculaire. Ce type d'architecture reflète plusieurs dimensions de l'identité territoriale locale et régionale ; elle représente en effet un peu le miroir du territoire, c'est-à-dire de l'espace habité et façonné par l'homme. Toute analyse de l'architecture vernaculaire peut donc se fonder sur une approche conceptuelle caractérisée par trois pôles de référence à partir desquels on peut situer méthodiquement chaque objet :

la dimension humaine : l'homme inscrit dans l'environnement construit ses particularités de nature socioéconomique, culturelle et historique ;
 le milieu naturel et paysager détermine la forme architecturale par le biais des données environnementales comme le climat, la topographie, la morphologie, etc. ;
 les matériaux endogènes locaux (pierre, bois, terre) façonnent la construction vernaculaire et déterminent les techniques particulières de mise en œuvre de la forme bâtie.

La dimension humaine

- 7 En ce qui concerne la « dimension humaine » ou les « facteurs socioculturels qui déterminent la forme de la maison » (Rapoport 1979 : 65), nous pouvons mentionner l'activité économique dominante, qui se reflète fortement dans la maison rurale avec ses espaces voués au travail agricole : granges, étables, caves, celliers, locaux pour la transformation et le stockage des produits. De même, la maison du pêcheur ou de l'artisan se caractérise aussi par l'existence d'espaces voués à la transformation, à la conservation et à la vente des produits.

Comme pour toutes les autres activités économiques, l'agriculture donne à ceux qui la pratiquent un statut social. Ce statut, combiné à d'autres facteurs, définit un mode de vie et une identité à l'ensemble des membres de la communauté. Plus encore, par leur activité économique, les agriculteurs inscrivent dans l'environnement construit et dans le paysage ce mode de vie et tout ce qu'il implique. En d'autres termes, l'environnement construit et le paysage sont l'expression concrète d'une histoire, d'une structure, de modèles culturels, de modes de vie, de valeurs. (Guindani et Bassand 1982 : 165)

- 8 La structure et la forme de l'habitat vernaculaire reflètent aussi le statut

socioprofessionnel de ses occupants. Nous pouvons ainsi distinguer petits et grands paysans, riches et moins riches, mono-ou polyagriculteurs, par exemple. Le type de groupement villageois et la localisation de l'exploitation nous permettent également de comprendre les liens sociaux et économiques que l'occupant entretient avec la communauté locale : entraide villageoise et implication dans l'exploitation des biens collectifs. La structure et la forme de l'habitat peuvent en outre nous révéler le type de liens de parenté qui existent au sein de la famille paysanne comme le fait d'avoir plusieurs générations sous le même toit.

- 9 L'habitat vernaculaire illustre aussi les traits culturels de ses occupants et de la collectivité tout entière. Cette appartenance culturelle, qui se manifeste par une série de signes et de symboles comme des scènes de la vie rurale, des images pieuses, des maximes et autres épigraphes de tout genre sur l'édifice, nous indique le statut social de l'exploitant, son appartenance familiale, religieuse et son attachement à la Patrie. Elle révèle aussi les us, les coutumes, les croyances et les valeurs de la société locale comme la scène de la montée à l'alpage dans le Pays fribourgeois, par exemple (fig. 21). Par ailleurs, l'objet architectural met souvent en exergue le clivage des sexes et des générations au sein de la famille rurale qui se traduit par une appropriation des espaces spécifique à chaque composante familiale (Paravicini 1989).

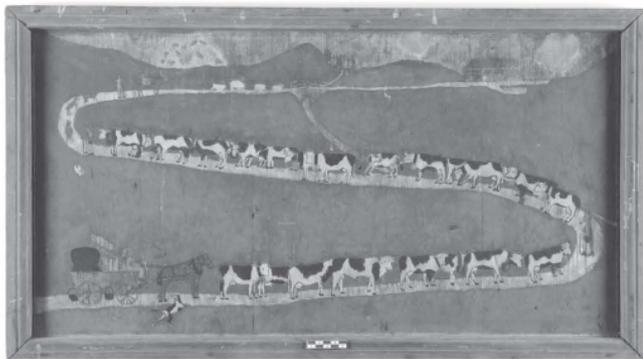


Fig. 21 : « La Poya » ou scène de montée à l'alpage dans le Pays fribourgeois, © musée d'Ethnographie de Genève (MEG), photographie de Johnathan Watts.

- 10 Enfin, ce type d'architecture reflète aussi le besoin d'établir des relations sociales avec les voisins, les amis, les parents et la collectivité locale dans son ensemble : à l'intimité de certaines pièces, comme les chambres à coucher, s'oppose l'ouverture d'autres espaces comme la grande cuisine qui, autrefois, accueillait les hôtes pour les longues veillées hivernales.
- 11 Milieu naturel et paysager L'identité d'une collectivité est aussi fortement liée aux caractéristiques physiques de son environnement ; les liens que la collectivité établit avec celui-ci lui permettent de se définir face à l'extérieur. Si le climat, l'altitude, la topographie et le paysage contribuent à façonner l'identité locale, ils sont également des éléments qui déterminent la structure et la forme de la maison rurale. Celle-ci est aussi en étroite symbiose avec un paysage particulier, paysage qui constitue un fort facteur d'identification pour les habitants.

Matériaux endogènes locaux

- 12 Les ressources endogènes locales, c'est-à-dire les matériaux de construction comme la pierre, le bois et la terre (argile) déterminent aussi la forme et la structure de l'habitat vernaculaire. Ces ressources, qui caractérisent l'environnement naturel local et régional, sont autant d'éléments constitutifs de l'identité territoriale des populations concernées. Pensons par exemple à la portée symbolique du sapin franc montagnard dans la conscience collective des habitants du Jura suisse ou à celle de la pierre calcaire du plateau du Larzac (France, Massif central) qui contribue à la bonne réussite de la production fromagère locale. En effet, l'affinage du roquefort a lieu dans les grottes humides du plateau.
- 13 Une chose est certaine ; l'architecture vernaculaire (comme le paysage en général façonné par l'homme) est le reflet des potentialités naturelles et humaines du territoire. Elle est la marque matérielle de l'identité locale et régionale, une identité plutôt tournée vers le

passé, une identité « refuge », mais aussi une identité vécue grâce à une nouvelle mise en valeur de ce patrimoine par rapport au temps libre et aux loisirs. En effet, à la suite du recul des activités agricoles et pastorales, de l'exode et du vieillissement de la population rurale, l'habitat vernaculaire est souvent délaissé mais aussi transformé en résidence principale ou secondaire. Dans ce contexte, il devient parfois un objet de spéculation de la part des promoteurs immobiliers et touristiques.

L'architecture vernaculaire entre passé, présent et futur

- 14 Symbole local, symbole régional mais aussi symbole national, l'habitat vernaculaire est étroitement associé à l'histoire de la civilisation rurale, à ses traditions, modes de vie et systèmes de valeurs. Une histoire qui est éminemment locale et régionale, mais qui est souvent récupérée au niveau national, notamment dans des pays à tradition fédéraliste comme la Suisse, l'Allemagne ou l'Autriche.



Fig. 22 : Chalet d'alpage en Gruyère, © Archives du musée d'Ethnographie de la ville de Genève (MEG), photographie de Johnathan Watts.

- 15 L'habitat rural autrichien, par exemple, présente une grande variété régionale ; cette particularité est considérée comme un des symboles de cet État qui revendique haut et fort sa diversité régionale dans l'unité confédérale. Dans ce pays existent bel et bien huit musées de l'habitat rural qui témoignent de l'intérêt que les habitants portent à cette forme particulière de patrimoine.
- 16 La Suisse, quant à elle, a fait de son architecture paysanne et de « son village » un mythe puissant étroitement lié à la paysannerie de montagne, au fédéralisme et à la diversité culturelle qui la caractérisent. Déjà à l'occasion de l'Exposition nationale de Genève de 1896, le « Village suisse » (fig. 22 et 23) représentait le thème central et le symbole national par excellence ; aujourd'hui encore, le musée de l'Habitat rural de Ballenberg constitue un pôle d'attraction majeur pour les Suisses et les nombreux touristes qui visitent notre pays.
- 17 Aujourd'hui, l'architecture vernaculaire se retrouve au cœur de différents projets liés à la conservation et à la valorisation du patrimoine culturel et historique local et régional. Ces projets vont de pair avec la mise en valeur d'une forme de tourisme alternatif que l'on pourrait qualifier d'agritourisme, d'écotourisme ou encore de tourisme à la ferme. Face au développement des loisirs de masse, ces offres prônent un tourisme plus « doux », plus respectueux de la nature, du patrimoine endogène et des traits culturels des populations. Les initiatives d'hébergement avec « couchage sur la paille », par exemple, se multiplient chez les agriculteurs en quête de diversification ; elles répondent à une demande croissante de citadins en « mal de nature » et à la recherche d'activités en contact avec la population locale.



Fig. 23 : Exposition nationale suisse de 1896, le « Village suisse » : les danses nationales sur la place du village, © Archives du musée d'Ethnographie de la ville de Genève (MEG).

- 18 Par ailleurs, ces différentes activités et ces projets s'inspirent fortement de la notion de développement durable, une notion qui repose en quelque sorte sur trois piliers : l'écologie, dans l'usage parcimonieux qu'elle prône des ressources naturelles ; l'économie, qui vise la croissance et le développement du bien-être des populations ; le social, qui combine l'idée de répartition équilibrée des ressources avec le respect et la valorisation de la culture du territoire. L'architecture vernaculaire est ainsi devenue synonyme d'écologie, de par son usage de matériaux locaux et de ressources énergétiques alternatives comme l'énergie solaire ou éolienne.

Une dimension européenne de l'architecture vernaculaire ?

- 19 Peut-on parler d'une dimension européenne de l'architecture vernaculaire ? Dans un certain sens oui, étant donné que ce type d'habitat symbolise la diversité et la richesse de l'Europe et qu'il représente l'expression des nombreuses cultures populaires qui caractérisent notre continent. La culture européenne se définit souvent et volontiers comme celle de la diversité, voire celle du dialogue entre cultures, de la « dialogique tourbillonnaire » chère à Edgar Morin (1990 : 81, 147).
- 20 La Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe reconnaît par exemple que « le patrimoine architectural constitue une expression irremplaçable de la richesse et de la diversité du patrimoine culturel en Europe, un témoin inestimable de notre passé et un bien commun à tous les Européens » (Conseil de l'Europe 1985). La Convention définit entre autres les ensembles architecturaux comme des « groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique ». Cette définition convient bien à l'habitat vernaculaire qui se distingue avant tout par sa dimension historique, sociale et technique. Ses caractéristiques, on l'a vu, permettent aussi de bien le délimiter spatialement.
- 21 Comme le paysage, l'habitat constitue donc un patrimoine européen, qui contribue entre autres à renforcer l'identité culturelle de ce continent. La Convention européenne du paysage y fait d'ailleurs allusion, à propos du paysage, dans son préambule (Conseil de l'Europe 2000) :
- [...] conscients que le paysage concourt à l'élaboration des cultures locales et qu'il représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe, contribuant à l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne.
- 22 De son côté, la Convention cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société définit le patrimoine culturel européen comme « un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux » (Conseil de l'Europe 2005).

- 23 Dans cette optique, l'habitat rural revêt donc des fonctions qui ne se limitent pas à une dimension historique ou à une connotation identitaire tournée vers le passé. Avec l'évolution de la société, ce patrimoine s'intègre aussi à des projets locaux et régionaux de développement socioéconomique.
- 24 La Convention du Conseil de l'Europe considère aussi le patrimoine culturel comme un élément qui favorise le développement durable. Ainsi, les parties qui ont signé et ratifié la convention s'engagent « à accroître l'information sur le potentiel économique du patrimoine culturel et à l'utiliser ; à prendre en compte le caractère spécifique et les intérêts du patrimoine culturel dans l'élaboration des politiques économiques et à veiller que ces politiques respectent l'intégrité du patrimoine culturel sans compromettre ses valeurs intrinsèques » (*ibid.*, art. 10).
- 25 Afin de pouvoir garantir au patrimoine culturel sa valeur symbolique et identitaire, ce dernier point nous semble extrêmement important. L'habitat vernaculaire incarne en effet un passé mythique local, régional, national et une culture étroitement liée aux potentialités naturelles et humaines du territoire. Comme on l'a vu, il est également considéré comme un bien commun européen et il contribue ainsi à renforcer l'identité de ce continent. Dans une période caractérisée par la globalisation de l'économie et la culture de masse, ce patrimoine permet à une partie des populations européennes de retrouver ses racines ou de se forger des repères identitaires, mais aussi de s'engager dans des projets de développement local et régional de type endogène et durable.
- 26 Cette spécificité ou cette dimension européenne de l'habitat rural ressort mieux d'une comparaison avec les États-Unis d'Amérique par exemple. On ne peut en effet manquer de remarquer le caractère extrêmement homogène et normalisé de la ferme américaine. Aux champs plats, parfaitement géométriques, à l'immensité des cultures de céréales, aux voies ferrées et aux routes rectilignes, s'ajoute l'uniformité d'un habitat rural dispersé, avec ses grands silos à grains, ses granges et étables aux couleurs vives. Souvent, l'exploitation possède une grande pompe éolienne et elle est entourée de piquets et de grillages en fil de fer.
- 27 En règle générale, la ferme reste aux États-Unis exclusivement fonctionnelle, adaptée aux grandes cultures. Elle se dresse le plus souvent seule au milieu de ses terres, pratiquement sans aucun lien avec la collectivité locale, et se montre peu concernée par les matériaux de construction du lieu (fig. 24). Même dans les « anciennes fermes » du début du siècle dernier, où le bois domine, la typologie de la construction demeure toujours la même, son volume aussi. Ces types de constructions s'apparentent déjà aux nouvelles fermes qui pratiquent une agriculture rationnelle, de type industriel, que l'on trouve depuis quelques décennies également en Europe et qui ont peu de liens avec leur territoire. Cette forme de colonisation nouvelle permet surtout à l'exploitant de s'affranchir des contraintes de la collectivité locale et de s'établir au milieu ses terres afin de rationaliser son travail au maximum. Nous retrouvons cette même logique tout au long de l'histoire de la colonisation du continent américain.

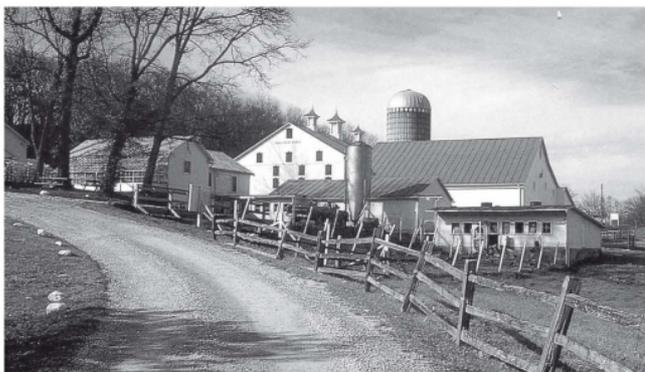


Fig. 24 : *Malabar farm* à Lucas dans l'Ohio, © David Larkin, *Fermes d'Amérique, architecture et tradition*, photographies de Paul Rocheleau, Monacelli Press, Inc., New York, 1995.

- 28 En Europe au contraire, les structures agraires et les modes de valorisation agricole ont contribué à façonner l'espace. L'organisation même de la production agricole (la monoculture ou la polyculture des exploitations, par exemple) a modelé l'environnement

proche, c'est-à-dire la forme de la maison en premier lieu mais aussi le type aggloméré ou dispersé de l'habitat, la structure parcellaire, les surfaces boisées, les cours d'eau, le réseau des chemins vicinaux et donc l'espace rural dans son ensemble. Il existe de même un lien indissociable entre la propriété individuelle et les biens communs qui permettaient à la famille rurale d'exploiter collectivement les forêts, les pâturages, les alpages en tant que compléments indispensables à la petite exploitation familiale. Au niveau des paysages, l'Europe se caractérise également par la diversité. Certes, la modernisation des exploitations et l'industrialisation de l'agriculture en général changent graduellement un espace qui était le miroir d'un système agricole autrefois fondé sur l'autosuffisance alimentaire de la famille paysanne et la polyculture de ses exploitations. Avec son habitat et tous les autres éléments qui le caractérisent, l'espace rural européen subsiste néanmoins tant bien que mal. Il présente même des aspects communs à l'échelle du continent. Le village traditionnel avec sa place centrale, son église, son bistrot et sa maison communale ainsi que ses équipements collectifs tels que le four à pain et le lavoir public se retrouve ainsi dans la plupart des pays européens. Il en va de même des jardins potagers qui l'entourent et, plus loin, des nombreuses parcelles cultivées par les agriculteurs résidant au village. Plus loin encore, nous retrouvons à peu près partout les mêmes prairies et les pâturages parsemés de forêts. Le village et son système foncier représentent donc bien un patrimoine commun à l'ensemble de l'Europe.

- 29 Pour terminer, disons que derrière l'habitat rural et le village se cache aussi toute une conception de l'agriculture européenne, par opposition à celle des États-Unis et de l'Organisation mondiale du commerce, en particulier. Il s'agit d'une agriculture considérée aussi comme service public et pas seulement comme activité productive : l'entretien de l'environnement, l'occupation décentralisée du sol, voire le maintien des traditions rurales sont ainsi considérés comme des tâches d'utilité publique. En d'autres termes, la préservation de la paysannerie et des éléments qui y sont associés (habitat, village, espace rural) conservent en Europe une dimension idéologique et identitaire, notamment en montagne. Mais pour combien de temps encore ?

Bibliographie

Références bibliographiques

AGOSTINI Stella. 1999. *Architettura rurale : la via del recupero : alternative di intervento sull'esistente*, Milan, F. Angeli.

COLOMBO Alessandro. 2003. *Villages des Alpes*, Paris, Flammarion.

CONSEIL DE L'EUROPE. 1985. *Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe*, Grenade.-2000. *Convention européenne du paysage*, Florence.-2005. *Convention cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société*, Faro.

CUISENIER Jean. 1991. *La maison rustique : logique sociale et composition architecturale*, Paris, Presses universitaires de France.

FATHY Hassan. 2001. *Construire avec le peuple*, Paris, Actes Sud.

FILLIPETTI HERVÉ. 1978. *Symboles et pratiques rituelles dans la maison paysanne traditionnelle*, Paris, Berger-Levrault.

FREAL Jacques. 1979. *L'architecture paysanne en France : la maison*, Paris, Berger-Levrault.

GUIDONI Enrico. 1975. *Architecture primitive*, Paris, Berger-Levrault.

GUINDANI Silvio et Michel BASSAND. 1982. *Maldéveloppement régional et identité. Pour un développement endogène*, Lausanne, Presses polytechniques romandes.

GUINDANI Silvio et Ulrich DOEPPER. 1990. *Architecture vernaculaire, territoire, habitat et activités productives*, Lausanne, Presses polytechniques romandes.

MORIN Edgar. 1990. *Penser l'Europe*, Paris, Gallimard.

NORBERG-SCHULZ Christian. 1997. *L'art du lieu, Architecture et paysage, permanence et mutations*, Paris, Le Moniteur.

PARAVICINI Ursula. 1989. *Habitat au féminin*, Lausanne, Presses polytechniques romandes.

PÖTTLER Viktor Herbert. 1975. *Alte Volksarchitektur*, Graz-Vienne-Cologne, Styria.

RAPOPORT Amos. 1979. *Pour une anthropologie de la maison*, Paris, Dunod.

– 2003. *Culture, architecture et design*, Gollion, InFolio Editions.

Auteur

Silvio Guindani

Institut européen de l'université de Genève

Référence électronique du chapitre

GUINDANI, Silvio. *Espaces ruraux et architecture vernaculaire : un patrimoine européen ?* In : *Lieux d'Europe : Mythes et limites* [en ligne]. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2008 (consulté le 18 avril 2013). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/editionsmsh/792>>.

Référence électronique du livre

GHERVAS, Stella (dir.) ; ROSSET, François (dir.). *Lieux d'Europe : Mythes et limites*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2008 (consulté le 18 avril 2013). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/editionsmsh/752>>.